

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Extension de la maison de santé à Echiré et approbation du marché de maîtrise d'oeuvre

Le Maire expose.

Les travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, sise au 60 rue Léo Desavre à Echiré, ont été achevés en juillet 2017. L'ouverture au public a eu lieu le 1^{er} août 2017 avec une dizaine de professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, podologue, orthophoniste, psychologue), tous associés à la réalisation de ce pôle médical et proposant leurs services aux habitants des communes du Nord du territoire de la Communauté d'Agglomération Niortaise.

La maison de santé a été construite sur un des 11 lots du lotissement communal de La Couture, réservé à cet usage. Neuf lots ont été affectés à l'habitat dont 3 lots pour du logement locatif social et 6 lots vendus par la commune pour de l'habitat particulier. La commune a conservé le lot restant (lot n°2 pour 713 m²) situé au nord de la maison de santé, en réserve foncière.

Pour répondre à de nombreuses demandes d'installation par des professionnels de santé sur Échiré, la commune souhaite engager l'agrandissement de sa maison de santé pluridisciplinaire sur la parcelle décrite ci-dessus, cadastrée section AN 172.

Le projet envisagé consiste en la construction d'une extension dont la surface sera comprise entre 150 et 200 m². Cette surface reste à définir car elle dépend des options retenues pour l'agrandissement ainsi que la définition des surfaces nécessaires par professionnel. Compte tenu des échanges avec les professionnels de santé actuellement en exercice, un projet de logement dans cette extension est envisagé pour prévoir l'accueil d'internes et de stagiaires.

La maison de santé actuelle et la future construction devront communiquer entre elles pour ne former qu'une seule entité.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé entre 250 000 et 300 000 euros.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 23 septembre 2022 auprès de trois architectes. Deux offres ont été remises dans le délai imparti.

Après contrôle et analyse des offres,

le Maire demande au conseil municipal :

- **de retenir, comme offre jugée économiquement la plus avantageuse, la proposition de maîtrise d'œuvre du groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260), pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 28 737,50 € HT correspondant à un taux global de rémunération fixé à 10,45 % du montant des travaux estimé à 275 000 € HT (mission de base + EXE à 9,45% et mission OPC à 1%) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Notifié ou publié le : **26 OCT. 2022**